



Arrêté du 16 octobre 1987  
approuvant l'inscription à l'inventaire  
des bâtiments no 76/77/78  
parcelle no 541<sup>3</sup>  
sis sur la commune de Pregny-Chambésy

## LE DÉPARTEMENT DES TRAVAUX PUBLICS

vu la proposition d'inscription à l'inventaire, à titre historique, des bâtiments no 76/77/78, sis sur la parcelle no 541<sup>3</sup>, feuille no 21 du cadastre de la commune de Pregny-Chambésy, inscrits au registre foncier au nom de la FONDATION ALFRED ET EUGENIE BAUR;

attendu qu'il s'agit d'une villa néo-classique somptueuse édifée en 1915-18 pour Alfred Baur par G. Revilliod et M. Turrettini dans la partie nord du domaine du château de Tournay.

vu son implantation dans un grand domaine englobant un pavillon de gardien, traité dans le même esprit, et une ferme du 18e siècle typique du bassin genevois implantée à mi-distance de la villa et du château de Tournay;

attendu que le propriétaire a été invité à communiquer ses observations éventuelles le 14 octobre 1986;

vu les observations recueillies le 28 octobre 1986;

vu le préavis de la commune du 13 mai 1987;

vu le préavis de la commission des monuments, de la nature et des sites du 31 août 1987;

vu, en droit, la loi sur la protection des monuments, de la nature et des sites du 4 juin 1976, articles 7 à 9; le règlement d'exécution de ladite loi, articles 16 à 18,

A R R E T E :

### Article 1

Les bâtiments no 76/77/78, au sens des considérants, sont inscrits à l'inventaire des immeubles dignes d'être protégés.

### Article 2

Une ampliation du présent arrêté est notifiée au propriétaire.

le Conseiller d'Etat chargé du  
département des travaux publics :

  
CHRISTIAN GROBET

La présente décision peut faire l'objet d'un recours auprès du Conseil d'Etat, conformément à la loi sur la procédure administrative, dans les 30 jours dès sa notification.

12

# COMMUNE DE PREGNY- CHAMBÈSY

Plan cadastral 21  
1:500

COMMUNE  
DU  
GRAND - SACONNEX

*Chemin de Machéry*

F. 30.

547



Ger